

L'HEBDO QUI CLIC

N°351

Hebdomadaire électronique de l'Union des syndicats CGT du Havre

Directeur de publication : Pierre LEBAS

119 Cours de la République 76600 LE HAVRE – cgtlehavre.fr - 02 35 25 39 75

LA NEIGE PARALYSE LE PAYS !



cgtlehavre.fr

la
cgt
LE HAVRE

134

Nouveaux
syndiqués
Depuis le
1^{er} janvier
2013

Au sommaire du 12 mars 2013 :

- ANI / Affiches CGT Le Havre : Pages 2 et 3
- AG des 4 UL / Info qui clic : Page 4
- Fermeture su SYCOSCAN / Tract unitaire des Douanes du Havre : Page 5
- Création du Conseil Local de la Résistance / Tract CGT GPMH : Page 6
- Déconstruction des navires en fin de vie / Courrier CGT au 1^{er} ministre : Pages 7 et 8
- Négociations retraites complémentaires / Note CGT : Page 9
- Articles parus dans la presse le 12 mars : Pages 10 et 11
- Le programme du collectif culturel de l'UL 2013 : Page 12
- Le 6ème Relais de Franklin / Affiche 2013 : Page 13
- Le programme de formation syndicale de l'UL 2013 : Page 14
- L'hebdo pratic' : Pages 15 à 18

LOI de
«Sécurisation de l'Emploi»

Les députés de Seine Maritime



**PAS TOUCHE AU
CODE DU TRAVAIL !**



**RETRAIT DU
PROJET DE LOI !**

cgtlehavre.fr

**la
cgt
LE HAVRE**

**VONT-ILS OSER VOTER
CETTE LOI DE
RÉGRESSIONS
SOCIALES ?**

cgtlehavre.fr

**la
cgt
LE HAVRE**

NOUS NE LES LAISSERONS PAS FAIRE !!

L'A.N.I.

(Accord National Interprofessionnel sur la « sécurisation de l'Emploi » signé le 11 janvier 2013 par 3 organisations syndicales minoritaires et le Medef)

NUIT GRAVEMENT AUX DROITS DES SALARIES

**NE LES LAISSONS PAS
VOTER LA LOI !**

cgtlehavre.fr

la
cgt
LE HAVRE

RETROUVEZ NOUS SUR cgtlehavre.fr



cgtlehavre.fr

la
cgt
LE HAVRE

L'info qui clic!



Compte tenu des
intempéries,
l'AG des 4 uls élargie aux
militants est reportée à
VENDREDI 15 MARS
à 10 h 00.



SYCOSCAN FERME = COLLEGUES SACRIFIES SYCOSCAN FERME = CITOYENS EN DANGER

Alerte au massacre : Y'vend la Douane reprend du service...

Après le sabordage des espaces confinés de la BSEN, le Sycoscan est dans l'oeil du cyclone !
Tel un vampire jamais repu, la ligne budgétaire de la DG réclame la tête de la « vitrine de la Douane ».

Notre DR, porte-flingue consentant de la DG, est venu porter la bonne parole aux agents le 7 mars :
fermeture annoncée : le 27 avril 2013 ! soit dans 7 semaines !

L'annonce est pour le moins brutale ! La méthode est inacceptable. Surtout après l'opération de communication de notre ministre le 5 mars 2013 qui souhaitait un dialogue social renoué, une consultation des agents légitimée !

Comme toujours, le DR ne respecte rien mais dans ce dossier il dépasse les bornes :

- un mail de 15 lignes de la DG pour tout document, sans alternative sérieuse et pérenne
- aucune réponse aux questions des agents (horaires, aménagements, réorganisation du travail, pérennité des SMS mobiles ...)
- aucun respect des instances administratives
- beaucoup de mensonges

Pour une Douane qui se veut réactive et moderne, fermer un outil aussi performant que le Sycoscan pour le remplacer par des SMS mobiles que l'on sait moins efficaces, il y a de quoi s'inquiéter !!!

MODERNISATION = REGRESSION

Pourtant, jamais le Sycoscan n'a été aussi fiable qu'en ce moment... alors pourquoi cette précipitation à vouloir l'éteindre dans 7 semaines ??? Peut-être parce qu'on sait qu'on ne le rallumera jamais alors que nous défendions depuis des mois sa rénovation. Cette option n'a bizarrement pas été retenue...
Les choix budgétaires de la DG se font donc sur le dos des douaniers.

Vous nous avez dit, monsieur le Directeur, que « *chacun doit rester à sa place* ». Pour une fois, nous sommes d'accord avec vous, nous restons à la nôtre, fervents défenseurs des missions d'intérêt général et des agents, ce que vous ne serez jamais !!!!!

Le mépris et l'arrogance dont vous faites preuve envers nous sont proportionnels à notre volonté de sauver nos emplois. Allez, M. le fossoyeur, pour une fois, faites preuve de franchise et d'honnêteté, dites nous les noms des prochains douaniers sur la sellette

A QUI LE TOUR ?

(SRE, SRA et Recette Régionale sont les prochains sacrifiés haurais dans le cadre - non négocié - de la fusion des deux DR, et après ???)

PS : d'ores et déjà, la CGT a rencontré les premiers élus (samedi matin) ainsi que la presse. Les DG/DI/DR vont devoir rendre des comptes...

Nous ne pouvons pas laisser porter encore un coup au service public douanier, aux missions, aux emplois

SYNDICAT GENERAL

Des personnels du GPMH
Et des personnels administratifs et de maintenance

Du Port du Havre

www.cgt-gpmh.com

Le Havre, le 11 mars 2013

Camarades,

Le vendredi 8 mars 2013, le Conseil Local de la résistance a été créé. Celui-ci a pour mission de reprendre le contrôle au sein des instances dirigeantes de notre établissement et de rétablir la justice sociale !

Après avoir pris le pouvoir au sein du Conseil de développement, l'étape suivante a été le Conseil de Surveillance, au cours duquel les membres présents ont été contraints de lever le siège, non sans résistance.

D'après M.FOURNIER, les salariés sont suffisamment représentés dans ce conseil, bénéficiant de 2 postes, sur ... 20 !! En voilà un qui connaît parfaitement la définition de la parité !!



Alors pour bien faire comprendre aux dirigeants de notre établissement que les salariés ne laisseront pas leur avenir aux mains de capitalistes méprisant leur condition, le Conseil Local de la Résistance interviendra chaque fois qu'il sera nécessaire, afin de faire respecter vos droits !

Hasta la victoria siempre !

Le Secrétaire Général,

L. DELAPORTE

Pour Info et Affichage



le secrétaire général

Monsieur Jean-Marc AYRAULT
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75007 PARIS

Montreuil, le 8 mars 2013

Monsieur le Premier Ministre,

Depuis 2006, la CGT porte la proposition de l'édification d'une filière franco européenne de déconstruction des navires en fin de vie. La scabreuse « épopée » du porte-avions Clemenceau avait alors sensibilisé l'opinion publique sur les conditions inhumaines de démantèlement des navires, notamment en Inde.

Dès 2008, le gouvernement français avait répondu positivement à cette proposition de la CGT, en s'engageant lors du Grenelle de la mer à engager la construction de cette filière.

Malheureusement cet engagement n'a débouché que sur une mission parlementaire en 2009.

La CGT n'a pas relâché ses efforts et a porté sa proposition au Conseil National de la mer et des littoraux comme dans les régions Normandie, Bretagne, Aquitaine, Poitou Charente et PACA.

Le 12 avril 2011 à Rennes, la CGT a organisé les Assises nationales sur la déconstruction des navires, en présence de différents acteurs industriels et politiques, dont le Président de Région d'alors aujourd'hui Ministre de votre Gouvernement, Monsieur Jean-Yves Le Drian.

Plus récemment en novembre 2012, la CGT a participé aux 8^{ème} Assises de la Mer à Biarritz lors desquelles elle a pu exprimer ses positions et propositions devant des Ministres, des élus, des représentants de la Commission européenne, des industriels, des armateurs et des ONG diverses.

Le 23 mars 2012, la Commission européenne a présenté un projet de règlement visant à renforcer les règles de démantèlement, afin de protéger les travailleurs et leur environnement.

Le 25 octobre 2012, le Conseil européen a tracé les limites du futur règlement communautaire visant à transposer la Convention de Hong Kong (que la France a ratifiée fin 2012) pour le recyclage sûr et écologiquement rationnel des navires. Les Vingt-sept sont d'accord sur l'objectif d'assurer que les navires européens envoyés à la casse soient démantelés dans des conditions sûres en Europe ou ailleurs dans le monde. La majorité des États membres sont également favorables à l'extension des règles aux navires battant pavillon de pays non Union Européenne.

Ce projet de règlement doit maintenant être soumis au Parlement européen. Le rapport Carl Schlyter confirme ces évolutions que la CGT considère comme positives, y compris pour ce qui concerne le financement de la filière avec la proposition de d'instauration d'une redevance acquittée par les armateurs.

Malgré cette importante avancée au plan européen, le gouvernement français ne répond pas aux demandes pressantes que nous formulons pour accélérer la mise en œuvre des engagements pris. Les actions de démantèlement qui commencent à se développer dans les territoires, s'organisent de façon assez anarchique, à l'initiative d'industriels se positionnant sur des appels d'offres.

Au moment où il y aurait véritablement besoin d'une forte impulsion de l'État, le risque grandit en France de ne pas déconstruire dans les meilleures conditions environnementales et de sécurité pour les travailleurs.

Il faut maintenant constituer une véritable filière industrielle structurée, avec identification des sites, comme le demande le projet de règlement européen.

Faute de cette impulsion de l'Etat, des bateaux gris, des méthaniers... partent en Belgique pour y être déconstruits. Et ce du fait que des chantiers français dont l'État est actionnaire, ne se positionnent pas sur ces marchés, ou refusent de considérer cette activité dans le périmètre de leurs compétences.

La CGT vous demande en conséquence d'agir sans attendre pour impulser la constitution d'une filière nationale de déconstruction, susceptible de créer des emplois industriels pérennes. La CGT est disponible pour examiner avec l'ensemble des acteurs industriels publics et privés concernés les conditions économiques et sociales nécessaires pour constituer au plus vite cette filière qui pourra participer à la transition écologique.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Thibault', written in a cursive style.

Bernard THIBAULT
Secrétaire général de la CGT

- Aux organisations du CCN



Montreuil, le 8 mars 2013

Négociations retraites complémentaires ARRCO-AGIRC

Le Patronat fait quelques concessions, mais ne bouge pas sur la question des ressources et sur la désindexation des pensions

Ces négociations s'annonçaient difficiles, le patronat claironnant qu'il refuserait toute augmentation des ressources, condition pourtant indispensable à l'équilibre des régimes sans pénaliser les retraités actuels comme futurs. Cela s'est vérifié une fois de plus lors de cette sixième séance, qui devait être conclusive, mais qui s'est achevée sur une situation de blocage. Toutes les organisations syndicales avaient pourtant clairement exprimé qu'elles demandaient une augmentation du taux contractuel de cotisations, mesure permettant à la fois de financer les régimes et de constituer des droits supplémentaires pour les actifs. La CGT avait en plus fait valoir l'intérêt de la modulation des cotisations employeurs, conduisant à faire cotiser davantage les entreprises qui en avaient les moyens comme celles du CAC 40.

Après de multiples suspensions de séance, force a été de constater que la partie patronale n'entendait pas les propositions présentées par les organisations syndicales. Le projet qu'elle a soumis aux organisations syndicales en fin de soirée, s'il contenait quelques concessions, n'apportait aucune réponse satisfaisante en termes de ressources et maintenait (sur 3 ans au lieu de 5 initialement) une revalorisation en dessous du niveau de l'inflation de la valeur de service des points ARRCO et AGIRC. Rappelons que cette disposition aurait pour effet une perte sèche de pouvoir d'achat pour les retraités, mais représenterait également un manque à gagner conséquent pour les futurs retraités (tous les actifs).

Si recul du patronat il y a sur certains points, comme par exemple sur la réversion, dont l'examen est renvoyé à plus tard, c'est à mettre à l'actif des syndicats, qui ont fait front commun malgré des divergences d'appréciation, notamment sur la désindexation des pensions, la CGT étant la seule à contester toute mesure de ce type. C'est aussi dû au fait que les premières propositions patronales étaient extrémistes. C'est la pratique constante du Medef de présenter un premier projet incendiaire pour pouvoir annoncer ensuite qu'il a fait des concessions. Mais visiblement, cette fois ci, ça n'a pas marché.

Le Medef, ne pouvant que constater le blocage, a proposé une nouvelle réunion conclusive le 13 mars prochain.

Il reste donc quelques jours pour informer les salariés actifs et retraités afin de peser sur le déroulement de cette ultime réunion. C'est d'autant plus indispensable que le gouvernement apprécierait de pouvoir s'appuyer sur une décision de désindexation des pensions dans les régimes complémentaires pour lui-même l'appliquer dans les régimes de base ainsi que dans la Fonction publique et les régimes spéciaux.

Sanofi devra reprendre son plan social de zéro

La cour d'appel de Paris a donné raison hier aux salariés, qui estimaient que le plan de départs volontaires élaboré par la direction masquait un plan de sauvegarde de l'emploi.

« C'est une première victoire », se réjouit Thierry Bodin, coordonnateur CGT chez Sanofi. En ordonnant à la direction de Sanofi-Aventis de reprendre de zéro la procédure d'information consultation concernant les 914 suppressions d'emplois prévues d'ici à 2015 dans l'activité recherche et développement du groupe, la cour d'appel de Paris a mis hier un coup d'arrêt temporaire à la restructuration entamée cet automne. Invalidant l'ordonnance prise en référé par le tribunal de grande instance d'évry en novembre dernier, la décision de justice a donné raison aux représentants des salariés au comité central d'entreprise (CCE) du géant pharmaceutique, qui estimait que le soi-disant plan de départs volontaires présenté par la direction dissimulait un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), et devait donc être présenté comme tel aux instances représentatives du personnel. « Quand vous n'avez pas d'autre solution que

de partir parce que votre poste est supprimé, la notion de volontariat n'est pas évidente ! » rappelle Dominique Junyent, secrétaire CFDT du CCE.

« Cette décision redonne de la force à tous ceux qui se battent contre les suppressions d'emplois », estime Thierry Bodin, espérant que celle-ci pousse la direction de Sanofi à « se remettre autour de la table » pour assurer la pérennité des sites. « Cela prouve que notre combat est juste », renchérit Pascal Vially, coordonnateur CFDT. Si le jugement ne fait que ralentir la procédure et ne concerne que la branche d'activité recherche et développement, le coordonnateur CGT prédit que celui-ci fera « tache d'huile » pour s'étendre aux plans de restructuration dans d'autres divisions du groupe pharmaceutique, comme chez Sanofi Pasteur ou Merrial.

Le 25 mars, des centaines de salariés de Sanofi ont déjà prévu de manifester à Lyon à l'occasion du forum Biovision, auquel devrait assister François Hollande, histoire de pousser le gouvernement à prendre ses responsabilités face au champion du CAC 40, qui a réalisé 8,179 milliards d'euros de bénéfice net en 2012 et prévoit d'augmenter les dividendes de 4,5 %. « Est-ce qu'au lieu d'engraisser Liliane Bettencourt, qui est la première actionnaire du groupe, on ne pourrait pas réfléchir à sécuriser une activité pharmaceutique qui relève de l'intérêt général ? » suggère Thierry Bodin, qui insiste sur l'idée que cette victoire judiciaire ne constitue qu'une première étape dans le combat contre les suppressions d'emplois. ■

par Loan Nguyen

Unilever vers un nouveau plan social L'industrie plonge en janvier Fraisnor en redressement judiciaire, 2 délégués CGT en grève de la faim

La multinationale Unilever France projette un nouveau plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) pour 2013. L'intersyndicale (CGT, CFDT, CFTC, FO, CFE-CGC) annonce que la direction planifie 152 suppressions de postes en France (87 postes de cadres et 65 d'agents de maîtrise), soit 12 % des effectifs, dans le cadre d'un plan de départs volontaires. Des postes en partie transférés aux Pays-Bas, annonce l'intersyndicale, qui dénonce le « huitième plan social chez Unilever France depuis 2005, plans qui ont conduit à diviser par deux les effectifs ». A Gémenos, dans les Bouches-du-Rhône, Unilever a fermé en 2011 son usine de fabrication de

thé, mettant 182 salariés sur le carreau.

La production industrielle a reculé de 1,2 % en janvier par rapport à décembre, a annoncé hier l'Insee. Dans la seule industrie manufacturière (hors énergie et mines), elle a baissé de manière plus marquée, avec 1,4 %, après + 0,1 % en décembre. Sans surprise, c'est dans l'automobile que la chute est particulièrement importante, avec 13,5 %. Sur les trois derniers mois, la production a donc décliné dans l'industrie manufacturière (2,1 %).

Deux délégués CGT de l'usine de fabrication de lasagnes fraîches Fraisnor, à Feuchy (Pas-de-Calais), en redressement judiciaire depuis mercredi, sont montés, hier matin en haut d'un silo pour réclamer des engagements des pouvoirs publics. Ils sont en grève de la faim et de la parole et « ne descendront pas avant d'avoir des engagements écrits », ont-ils écrit. Le scandale de la viande de cheval a fait chuter la production de Fraisnor de 70 % et une partie des 110 salariés sont au chômage technique. En fin de semaine dernière, les salariés ont voté l'occupation de l'usine le soir et le week-end. ■



N° 9900
mardi 12 mars 2013
Page 17
180 mots



L'HISTOIRE

Chez Fraisnor, la CGT monte au silo

« En grève de la faim et de la parole », deux délégués CGT du fabricant de lasagnes fraîches Fraisnor ont passé la journée d'hier juchés en haut d'un silo de leur entreprise du Pas-de-Calais. Ils réclamaient la venue « au plus vite » du ministre de l'Agroalimentaire au chevet de leur entreprise, victime collatérale du scandale de la viande de cheval. Ce

qu'ils ont obtenu, puisque Guillaume Garot devait se rendre hier soir dans cette usine de Feuchy. Après une chute de 70 % de ses commandes, Fraisnor vient d'être placé en redressement judiciaire et une partie de ses 110 salariés ont été mis au chômage technique. La société, qui fabrique 700 tonnes de lasagnes par an, vendues sous marque distributeur, a pris

de plein fouet l'affaire partie de Spanghero.

Le personnel a décidé d'occuper l'usine le soir et le week-end, par crainte que « l'outil de travail parte ». ■

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS PREVUES PAR LA COMMISSION CULTURELLE DE L'UNION DES SYNDICATS CGT DU HAVRE

-EXPOSITION : LA MANIF ANTI G8

Du lundi 11 mars au vendredi 22 mars 2013 dans le hall de Franklin (entrée libre)

Thème : rétrospective photos de la manifestation anti G8 organisée lors de la venue à Deauville en 2012 des représentants du G8

Vernissage le lundi 11 mars à 18 heures

-SALON DES ARTISTES OUVRIERS

Du vendredi 5 avril au jeudi 2 mai 2013 salle des fêtes Franklin (entrée libre)

Exposition peintures et sculptures ouverte à tous les artistes amateurs salariés, privés d'emploi ou retraités

Vernissage le vendredi 5 avril à 18 heures

-RELAIS FRANKLIN

Vendredi 7 juin 2013

On ne présente plus cette course en relais à 4 coureurs qui se dispute dans le quartier emblématique du quartier de l'Eure.

Convivialité, solidarité, sportivité sont les maîtres mots de cette course maintenant mythique !

Nouveauté pour cette 6^{ème} édition : Relais de 5km à 2 marcheurs.

Départ à 19h, 20€ par équipe pour les coureurs, 10€ par équipe pour les marcheurs.

-FETE DE LA MUSIQUE

Vendredi 21 juin 2013

Organisation d'une scène devant Franklin

Dans le cadre de la fête de la musique, la CGT organise la fête de la musique des salariés, syndiqués, amateurs musiciens, chanteurs...La scène est à vous. Pour organiser nous avons besoin de vous connaître. Nous vous demandons de nous faire parvenir vos coordonnées (démos) à l'adresse mail suivante : cgtlehavre@wanadoo.fr (à l'attention de Thierry LEBALLEUR)

-SALON PHOTOS

Du vendredi 20 septembre au vendredi 18 octobre 2013 dans le hall de Franklin (entrée libre)

Thème : Femmes et hommes au travail, Travailleuses et travailleurs en lutte

Vernissage le vendredi 20 septembre à 18 heures

-SALON D'AUTOMNE

Du lundi 18 novembre au vendredi 13 décembre 2013 dans le hall de Franklin (entrée libre)

Présentation d'œuvres d'artistes ayant été sélectionnés au salon des artistes ouvriers

Vernissage le lundi 18 novembre à 18 heures

L'Union des syndicats CGT du Havre
organise le 6^{ème} Relais de Franklin

Vendredi

07 JUIN 2013

à 19h00

relais cumulé de 10kms par équipe de 4 coureurs

Nouveau : relais cumulé de 5kms par équipe de 2 marcheurs



Départ / Arrivée Quai de Saône dans le quartier de l'Eure

COURSE OUVERTE A TOUS

Barbecue à l'arrivée !

Contact : relaisfranklin@yahoo.fr



6^{ème} relais de Franklin

Programme Formation Syndicale 2013
Union Locale CGT du Havre

Janvier

du 28 au 01/02 ⇨ Niveau I*

Février

14 et 15 ⇨ Délégué du Personnel

Mars

Du 04 au 05 ⇨ Rédiger un tract/
communication/prise de parole

Avril

11 au 12 ⇨ Feuille de paie –
protection sociale

Mai

24 ⇨ Représentativité syndicale /
Protocoles Electoraux

Juin

Du 03 au 07 ⇨ ECO- CE **

Du 10 au 14 ⇨ Niveau I*

Septembre

26 au 27 ⇨ Rédiger un tract/
communication/prise de parole

Octobre

07 au 11 ⇨ Niveau 2 (1^{ère} semaine)**

21 et 22 ⇨ Délégué du Personnel

Novembre

Du 04 au 08 ⇨ Formation
Formateurs**

18 au 22 ⇨ Niveau 2 (2^{ème} semaine)**

Du 25 au 29 ⇨ Niveau I*

Décembre

Du 02 au 06 ⇨ CHSCT*

16 et 17 ⇨ Feuille de paie –
protection sociale

Réunion collectif UL : 14 janvier/29 avril/30 septembre/14 novembre 2013

Réunion collectif départemental (niveau 2) : 5 février

Réunion Collectif Départemental (ECO-CE) : mars 2013

Coût des modules : 40 € par stagiaire repas compris

Coût du Niveau I 100 € par stagiaire repas compris

Le coût n'est pas un frein à la formation des syndiqués, l'UL pourra subvenir au cas par cas si le syndicat ne peut prendre en charge.

*CHSCT – Niveau 1 : stage supplémentaire suivant demandes

** Organisé par L'UD 76

l'hebdo pratique

Des liens, des infos, des blogs :

La rubrique interactive de l'hebdo !

Suivez l'actualité de l'UL aussi sur Twitter  @CGTLEHAVRE

La manif du 05 mars au Havre, extrait :

<http://www.brefinfoscgt.org/article-ani-la-cgt-lcl-dans-les-diverses-manifestations-le-5-mars-video-le-havre-115934199.html>

**LES COLLECTIFS COMMUNICATION ET CONQUETE
SE REUNIRONT APRES LA COMMISSION EXECUTIVE DE L'UL
LE 19 MARS A 14H00**

Mail envoyé par la CFE-CGC :

De : Union Départementale CFE-CGC de Seine-Maritime [<mailto:ud76@cfecgc.fr>]

Envoyé : mardi 5 mars 2013 10:50

À : Union Départementale CFE-CGC de Seine-Maritime

Objet : LETTRE OUVERTE

Mesdames, Messieurs les Elu(e)s,

Vous n'êtes pas sans savoir qu'une organisation syndicale afin de faire parler d'elle est prête à recevoir un terroriste notoire. Le fait de recevoir cette personne dans ses locaux ne nous regarde pas, mais cette organisation reçoit ce personnage dans les locaux de la Maison des Syndicats du HAVRE et en cela nous ne pouvons l'accepter. Soit nous nous opposons physiquement, soit nous nous opposons démocratiquement.

L'esprit de la CFE CGC étant le dialogue et la démocratie, j'ai averti pour courrier les instances locales et départementales de notre désapprobation et de cette prise d'otage de la Maison Républicaine du Havre. (Sous -Préfet, Maire du Havre, Conseil Général, Association des Maires de Seine Maritime, Association des Maires de la Ruralité de Seine Maritime, CFDT du HAVRE, CFTC du HAVRE, F.O du HAVRE, Presse écrite, Presse télévisuelle, de plus nous avons twitté l'information).

Si vous le souhaitez, à votre niveau, vous pouvez aussi être un vecteur de cette information en affichant à l'intérieur de vos panneaux syndicaux la lettre ouverte que je vous transmets en pièce jointe.

Dans l'attente de vos réactions, bien cordialement

Michel WALOSIK

Président Union Départementale CFE-CGC Seine-Maritime

06 01 97 87 80

Ce mail, bien évidemment, n'a pas été envoyé à l'UL !

Le même courage qu'ont ce genre d'individus catégoriels quand ils signent des accords néfastes pour les salariés qu'ils ne représentent pas !

Il y a donc du cheval dans les lasagnes, de la merde chez Ikea et une "justice" à tout ça puisque le pognon ne protège pas :

http://www.marianne.net/La-meilleure-tourista-du-monde_a227384.html

Information aux syndiqués :

Les reçus syndicaux sont en cours d'envoi, merci de prévenir Lydia à l'accueil si vous avez changé d'adresse.



Les dernières fourberies de Sapin

Le ministre du Travail jongle avec la représentation syndicale.

BRUTALE poussée de fièvre dans les états-majors syndicaux et patronaux. Le ministre du Travail, Michel Sapin, vient d'annoncer que les chiffres de la représentativité syndicale pourront être diffusés dès le 29 mars. En réalité, les hauts fonctionnaires du ministère les ont sous le coude depuis quelques semaines.

Loin d'un innocent problème de calendrier, le sujet est explosif. En jeu : la future loi sur la « flexisécurité », contre laquelle le Front de gauche, la CGT, FO, SUD et la FSU ont mobilisé leurs troupes ce mardi 5 mars, veille de l'adoption du projet de loi par le Conseil des ministres.

Dès le début des discussions, en septembre, le gouvernement s'était en effet engagé à transcrire minutieusement dans la loi ce précieux accord national interprofessionnel (ANI, pour les intimes) qui serait conclu entre le patronat et les cinq syndicats. À condition, comme l'exige la loi Fillon de 2008, que les syndicats signataires représentent au moins 30 % des salariés, et les opposants moins de 50 %. À l'époque, Ayrault et Sapin faisaient un rêve : tous, y compris la CGT et FO, allaient parapher ce compromis. Quel-

ques mois plus tard, patatras ! la CGT et FO rejettent ce texte. Lequel a le tort de prévoir, notamment, la possibilité pour les employeurs de baisser les salaires, d'augmenter le temps de travail en période de vaches maigres et, de surcroît, de réduire le délai de recours aux prud'hommes pour les licenciés.

Ayrault s'en tient, lui, à sa ligne. Au nom du respect du dialogue social, cet accord signé par les « partenaires sociaux » sera traduit en projet de loi, soumis au Parlement.

Au plus bas, la calotte

Tout le problème est que, selon quelques fuites dont « Le Canard » a bénéficié, ces statistiques mystérieuses montrent que les « partenaires sociaux » signataires sont très loin d'être majoritaires. Et n'atteignent sans doute pas les 30 % fatidiques. Une seule grande confédération, la CFDT, a signé le texte. Quant aux deux autres, la CFTC et la CFE-CGC, leur importance est marginale. Mieux : la première n'atteint pas la barre des 8 %, indispensable à tout syndicat pour être reconnu nationalement. La signature qu'elle a apposée au bas de

l'ANI serait donc caduque. Et celle de la CFE-CGC (qui a choisi de n'être représentative que chez les cadres) ne vaudra pas plus. Du coup, la seule signature valide serait celle de la CFDT.

ANI honni

Certains fonctionnaires du ministère du Travail se sont donc mobilisés pour tenter de sauver la centrale catho. Pour l'instant, aucune idée géniale n'a émergé et, du coup, le gouvernement entretient la fiction sur la prétendue représentativité de ces « partenaires sociaux » signataires. Et Sapin présentera sans doute les chiffres comme une première estimation, à prendre avec prudence. Ce qui permettra de sauver l'accord pendant quelques mois, le temps de faire voter la loi. L'ANI rend en effet un grand service à Ayrault : il permet de faire avaliser des mesures impopulaires, qui sont pourtant bien pratiques pour montrer à l'Europe et, surtout, aux agences de notation, que la France s'est engagée sur la voie des réformes.

Il sera toujours temps de découvrir que l'« accord historique » n'avait aucune valeur juridique.

Alain Guédé

L
En
L
E
cl
amis
siles
les ht
qu'à
faisai



ARAC **ontact**

MARS 2013

Bulletin
d'information
des adhérents et
amis de la
section de l'ARAC,
de l'agglomération
havraise

19 MARS 2013

**UN TREMPLIN POUR LA PAIX, L'AMITIÉ
ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES PEUPLES**

Pour la première fois depuis la fin de la guerre d'Algérie, le 19 mars 1962, date de proclamation sur le terrain d'un cessez le feu qui ouvrit la voie à la fin des combats, est commémoré officiellement dans toute la France.

Cette date, reconnue désormais comme " Journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc " est le fruit de cinquante années d'actions communes des associations d'anciens combattants et victimes de guerre les plus clairvoyantes, aidées en ce domaine de la transmission de la mémoire par des élus locaux, départementaux, régionaux et nationaux plus lucides, s'appuyant sur l'immense majorité de la population et de l'opinion publique.

L'Association Républicaine des Anciens Combattants et victimes de guerre (ARAC) est fière d'y avoir apporté sa contribution active, consacrée par la loi votée le 8 novembre 2012. Elle se félicite que soit ainsi rappelée publiquement la volonté historique du peuple français ratifiant, le 8 avril 1962 par référendum à 91% des voix, les Accords d'Evian et le cessez-le-feu.

Aujourd'hui, le 19 mars devient la propriété de l'ensemble des Français et des Français, jeunes et anciens.

Et cette date doit, certes, continuer à rappeler le souvenir de toutes les victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie, le souvenir de tous les drames ayant endeuillé les deux peuples sur les deux rives de la Méditerranée.

Mais, à la mémoire, doit s'ajouter la volonté de combattre ceux qui entretiennent les séquelles qui empoisonnent encore notre présent (racisme, haine, violence, xénophobie, réhabilitation des criminels de l'OAS, etc.) pour mieux aller de l'avant vers un avenir d'amitié fraternelle et de coopération mutuellement avantageuse entre la France et l'Algérie.

Car il est plus que temps, qu'assumant chacun son passé, un traité de paix et d'amitié vienne régulariser la situation internationale entre nos deux pays. Et que cet acte majeur serve de socle à une nouvelle politique de solidarité et de développement entre la France et les peuples du Maghreb et de l'Afrique, politique de souveraineté et d'essor économique et culturel seule capable de combattre la misère et son terreau, qui constitue les racines des terrorismes et des violences ensanglantant le monde.

La mémoire de toutes les victimes inspire notre engagement contre la guerre, pour la paix, pour l'amitié et la solidarité entre tous les peuples, seule voie capable de construire l'avenir auquel aspirent toutes les femmes et tous les hommes conscients de leur fraternité.

ARAC



**Association Républicaine des Anciens Combattants
et victimes de guerre**
*des combattants pour l'amitié, la solidarité,
la mémoire, l'antifascisme et la paix*

Adhérents et Amis de l'ARAC, nous vous appelons à venir nombreux commémorer officiellement le 19 mars 1962 en participant à la cérémonie qui se déroulera, à l'initiative de la municipalité et en application de la loi votée le 8 novembre 2012, le :

Mardi 19 mars 2013 à 17h

*Au monument aux morts
Place du Général de Gaulle*

-----O-----

*Aujourd'hui, enfin, le 19 mars devient
la propriété de l'ensemble des
Françaises et des Français, jeunes et
anciens.*



cgtlehavre.fr

la
cgt
LE HAVRE

T.L.C.
Vacances
VOS VACANCES NOTRE PASSION

LOCATIONS - VACANCES FRANCE



Convention UL du Havre / TLC Vacances :
Faire de TLC Vacances l'outil des
Organisations Syndicales et des élus
des Comités d'Entreprise



www.tlcvacances.fr
02.35.21.69.63